

DIDIER HAZEBROUCK

Commissaire aux comptes & membre de la Compagnie Régionale de Douai
Expert-Comptable Inscrit au tableau de l'Ordre de la Région de Lille
Expert de Justice près de la Cour d'Appel de Douai

EMPLOI ET HANDICAP GRAND LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée Générale du 25 juin 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

Didier Hazebrouck

Commissaire aux Comptes

91 rue Nationale, 59045 Lille Cedex

EMPLOI ET HANDICAP GRAND LILLE

23 chemin DU MOULIN DELMAR
59700 MARCQ-EN-BARŒUL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'Assemblée Générale de l'Association EMPLOI ET HANDICAP GRAND LILLE,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association EMPLOI ET HANDICAP GRAND LILLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note "Changements comptables" de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

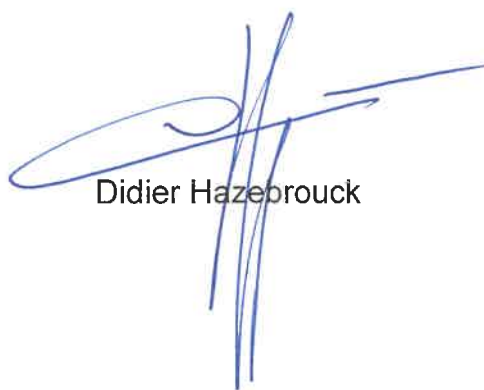
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 22 juin 2026 à Lille

Le commissaire aux comptes
Didier Hazebrouck
Membre français de Grant Thornton International



Didier Hazebrouck

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets droits similaires	9 803	3 153	6 651	7 521
Immo. incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage	87 095	51 169	35 925	16 764
Immo. corporelles en cours, avances et acomptes				
Legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	363 833		363 833	363 833
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 273 966	30 869	2 243 097	2 245 297
Prêts				
Autres immo. financières	22 148		22 148	22 148
ACTIF IMMOBILISE	2 756 845	85 191	2 671 654	2 655 563
STOCKS				
Stocks et en-cours				
CREANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	403 169		403 169	795 820
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	114 017		114 017	155 373
Charges constatées d'avance	37 176		37 176	31 736
DIVERS				
V.M.P.	2 155 955		2 155 955	2 089 651
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	570 163		570 163	245 433
ACTIF CIRCULANT	3 280 479		3 280 479	3 318 013
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 037 324	85 191	5 952 133	5 973 576



Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	584 861	584 861
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	584 861	584 861
Fonds propres avec droit de reprise	19 818	19 818
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	19 818	19 818
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	4 983 641	5 161 967
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	(22 663)	(178 325)
Situation nette (sous-total)	5 565 658	5 588 320
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL 1	5 565 658	5 588 320
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL 2		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	67 882	71 843
Provisions pour charges		
TOTAL 3	67 882	71 843
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 275	87 396
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	190 613	212 210
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 039	13 807
Produits constatés d'avance	39 667	
TOTAL 4	318 593	313 413
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 952 133	5 973 576



Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services dont parrainages	721 622	208 760
Concours publics et subventions d'exploitation	248 151	261 251
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	40 718	850 255
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1	1 689
TOTAL I	1 010 492	1 321 956
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	372 745	398 310
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	28 531	51 323
Salaires	454 810	560 355
Cotisations sociales	229 074	252 157
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 404	5 278
Dotations aux provisions	36 757	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2	3 652
TOTAL II	1 128 322	1 271 076
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(117 830)	50 880
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	1 018	939
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	116 645	136 001
Reprises sur dépréciations, provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de V.M.P et d'instruments de Trésorerie.		
TOTAL III	117 663	136 939
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières amortissements, provisions	2 200	13 218
Intérêts et charges assimilées		19
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de V.M.P. et d'instruments de Trésorerie		
TOTAL IV	2 200	13 236
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	115 463	123 703
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II +III - IV)	(2 367)	174 583



Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		515
		28 428
TOTAL V		28 943
CHARGES EXCEPTIONNELLES		44 291
		298 006
		23 893
TOTAL VI		366 189
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(337 246)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	20 296
		15 662
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 128 156	1 487 838
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 150 818	1 666 164
EXCEDENT OU DEFICIT	(22 663)	(178 325)
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL PRODUITS		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		



Présentation de l'entité

Objet social

Emploi et Handicap est une association spécialisée dans l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Nature et périmètres des activités

Les équipes se rendent sur le terrain afin d'accompagner les personnes en situation de handicap dans leur vie professionnelle, amélioration des postes de travail, les aider dans les recherches d'emplois, ou dans leur administratif.

Moyen mis en oeuvre

Des équipes de spécialistes dans leur domaine, accompagnent les personnes en situation de handicap avec l'aide d'organismes tel que pôle Emploi.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations (application du règlement n°2018-06 de l'ANC).

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptes n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022. La première application obligatoire de ce dernier règlement est pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2025.

Changements comptables

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1^{er} janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
 - Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.
 - Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
 - Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Ce nouveau règlement a comme impact significatif sur les comptes clos au 31 décembre 2025 :

- A la suite de la suppression des transferts de charges les refacturations de mise à disposition de personnel ont été comptabilisées pour 352 543.95 € au crédit du compte 70840000
- et la refacturation des frais de fonctionnement pour 140 658.33€ au crédit du compte 70600200

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée d'utilité prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif) :

Immobilisations corporelles et incorporelles	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
Logiciels	33 % L	33 % L
Installations techniques, mat.outillage	5 % L	5 % L
Install. Générales agencés, aménagés	10 % L	10 % L
Matériel de bureau	25 % L	25 % L
Matériel informatique	33 % L	33 % L
Mobilier	10 % L	10 % L

Les taux d'amortissements sont révisables chaque année pour être ajustés sur la durée d'utilité restante à courir

La différence entre les amortissements pratiqués sur la durée d'utilité et les amortissements fiscaux est constatée sous forme dérogatoire



PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Lors de leur cession, les titres de participations et autres titres immobilisés sont évalués au coût unitaire moyen pondéré, les valeurs mobilières de placements sont évaluées suivant la méthode FIFO.

En date du 1 octobre 2023, l'Association EMPLOI ET HANDICAP GRAND LILLE a souscrit un contrat d'émission d'emprunt obligataire pour un montant de 2.000.000 €. La durée de l'emprunt est de 72 mois soit une date d'échéance fixée au 30 septembre 2029. La rémunération est de 3% par an.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

PROVISION POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les engagements pour retraite sont couverts par un contrat d'assurance AXA vie.

Le montant des engagements en matière de retraite est de 37 548.78 euros, couvert par le contrat d'assurance.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Nous percevons de la part de l'AGEFIPH, des produits comptabilisés en subvention, pour lesquels la qualification n'est pas clairement définie.

La provision pour risque et charges constituée en 2018, a été ajustée en 2025 par une reprise nette d'un montant de 40 718€. Une provision a été comptabilisée pour les subventions perçues en 2025 d'un montant de 36 757€, pour atteindre une valeur totale des provisions de 67 882€.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE.

Néant

FAITS CARACTERISTIQUES

Néant

FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

ENGAGEMENT HORS BILAN

Néant

EFFECTIFS

Répartition des effectifs par catégorie	
	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agent de maîtrise	9.23
Cadres et ingénieurs	2
Total	11.23



Variation des fonds propres	A l'ouvert. de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont génér. du public	Montant	Dont génér. du public	Montant	Dont génér. du public	Montant
Sans droit de reprise	584 861							584 861
Avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	19 818							19 818
Report à nouveau	5 161 967	178 325						4 983 641
Excédent ou déficit	-178 325	178 325				22 663		-22 663
Situation nette								
Dotations consommables								
Subventions d'investis.								
Provisions réglementées								
TOTAL	5 588 321	356 650				22 663		5 565 657



Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 854		949
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.	11 039		3 255
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	74 376		20 490
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	85 415		23 745
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	363 833		
Autres titres immobilisés	2 273 966		
Prêts et autres immobilisations financières	22 148		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 659 947		
TOTAL GENERAL	2 754 216		24 694

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			9 803	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers			14 294	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		22 066	72 800	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		22 066	87 095	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			363 833	
Autres titres immobilisés			2 273 966	
Prêts et autres immobilisations financières			22 148	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			2 659 947	
TOTAL GENERAL		22 066	2 756 845	



Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 333	1 819		3 153
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 333	1 819		3 153
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers	946	1 166		2 112
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	67 705	3 418	22 066	49 057
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 651	4 585	22 066	51 169
TOTAL GENERAL	69 984	6 404	22 066	54 322

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.

Fonds Cial

Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains

Construct.

- sol propre

- sol autrui

- installations

Install. Tech.

Install. Gén.

Mat. Transp.

Mat bureau

Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler

Primes de remboursement des obligations



Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	71 843	36 757	40 718	67 882
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	71 843	36 757	40 718	67 882
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières	28 669	2 200		30 869
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	28 669	2 200		30 869
TOTAL GENERAL	100 512	38 957	40 718	98 751
Dotations et reprises d'exploitation		36 757	40 718	
Dotations et reprises financières		2 200		
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				



ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	22 148	22 148	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	403 169	403 169	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	26 081	26 081	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	70 069	70 069	
Groupe et associés	17 866	17 866	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	37 176	37 176	
TOTAL GENERAL	576 509	576 509	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	74 275	74 275		
Personnel et comptes rattachés	40 946	40 946		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 909	67 909		
Etat : impôt sur les bénéfices	16 944	16 944		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	20 356	20 356		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	44 458	44 458		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	14 039	14 039		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	39 667	39 667		
TOTAL GENERAL	318 593	318 593		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés



Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid. encaiss.	Val. brute Val. nette	Titres Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)						
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
PARTICIPATIONS (10 à 50%)						
SAS LUMAN	360 000	42,59		153 333		996 141
40 RUE EUGENE JACQUET 59700 MARCC	848 437			153 333		46 450
SCI DE LA CORETTE	600 000	25		150 000		111 983
40 RUE DE PARIS 62300 LENS	718 162			150 000		41 133
SCI DE L'HORLOGERIE	500 000	10		50 000		67 127
40 RUE DE PARIS 62300 LENS	483 992			50 000		7 125
		0,00				
		0,00				
		0,00				
AUTRES PARTICIPATIONS						
SA SCIC ALTEREOS	809 370	5,14		10 500		
RUE MICHEL RAILLARD 59200 TOURCOIN						
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				



Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	CLTS FACTURES A ETABLIR	2 375,00	23 710,39	-21 335,39
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		2 375,00	23 710,39	-21 335,39
AUTRES CREANCES				
43870000	ORGANISMES SOCIAUX PAR	23 902,16		23 902,16
44870000	ETAT PRODUITS A RECEVOIR		13 747,94	-13 747,94
TOTAL AUTRES CREANCES		23 902,16	13 747,94	10 154,22
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
50880000	INT COURUS NON ECHUS	48 769,23	53 609,63	-4 840,40
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		48 769,23	53 609,63	-4 840,40
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		75 046,39	91 067,96	-16 021,57



Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
40810000	FOURNISSEURS FNP	16 609,92	51 293,39	-34 683,47
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		16 609,92	51 293,39	-34 683,47
AUTRES DETTES				
46810000	FRAIS DE DEPLACEMENT	1 128,04		1 128,04
46820000	CREDITEURS DIVERS	12 910,48		12 910,48
TOTAL AUTRES DETTES		14 038,52		14 038,52
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	PROVISION CONGES A PAYER	40 946,22	42 078,21	-1 131,99
42860000	AUTRES CHARGES A PAYER		14 333,55	-14 333,55
43820000	PROV.CHGES SOC./ C.P	20 881,33	16 208,97	4 672,36
43860000	AUTRES CHARGES A PAYER		6 450,10	-6 450,10
44810000	ETAT CHARGES A PAYER	25 433,06		25 433,06
44820000	ETAT PRODUITS A RECEVOIR		3 322,21	-3 322,21
44860000	ETAT CHARGES A PAYER		25 433,06	-25 433,06
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		87 260,61	107 826,10	-20 565,49
TOTAL CHARGES A PAYER		117 909,05	159 119,49	-41 210,44



Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION				
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	37 175,50	31 735,50	5 440,00
TOTAL CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION		37 175,50	31 735,50	5 440,00
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		37 175,50	31 735,50	5 440,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48700000	PRODUITS CONSTATES D AVANCE	-39 666,67		-39 666,67
TOTAL		-39 666,67		-39 666,67
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-39 666,67		-39 666,67

